

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Jusqu'au 31 août 2019

à l'occasion de l'exposition 'Art Liberty. From the Berlin Wall to Street Art' au Bastogne War Museum

Pour participer :

- Prenez une photo au Selfie Spot
- Suivez notre compte Instagram @BastogneWarMuseum
- Partagez votre photo sur Instagram en utilisant les hashtags #ArtLiberty, #BastogneWarMuseum et #BWMSelfieSpot
- La photo Instagram avec le plus grand nombre de likes gagne

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

Fondée en 1998, **Tempora** est le spécialiste belge de la conception, réalisation, promotion et gestion d'expositions culturelles et de musées. Tempora gère le Bastogne War Museum.

Situé à deux pas du célèbre Mémorial du Mardasson, le **Bastogne War Museum** est le site de mémoire majeur dédié à la Seconde Guerre mondiale en Ardenne et en Belgique. Il propose un focus particulier sur la Bataille des Ardennes.

Les modalités de participation au concours et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après « le Règlement »).

ARTICLE 2 – DATES DE L'OPERATION

Le concours se déroule jusqu'au 31 août 2019, heure de fin 23h59.

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

La participation au concours est ouverte à toute personne majeure résidant en Belgique. Sont exclus les membres du personnel Bastogne War Museum et de Tempora ainsi que les membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant sous le même toit).

Toute participation à ce concours doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement. Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées dans le présent règlement ne sera pas prise en compte. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fautive entraîne l'élimination immédiate du participant.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les publications jugées de mauvais goût, dégradantes ou contraires à la dignité humaine.

Les participants au concours garantissent les organisateurs contre tous recours de tiers qui estimerait subir une atteinte à ses droits d'auteur ou à son droit à l'image.

Les participants au concours, concèdent gratuitement aux organisateurs le droit de diffuser, de reproduire, de représenter l'une ou l'autre des publications, sur tous les supports existants ou à venir en relation directe ou indirecte avec le présent concours.

Les participants déclarent également avoir obtenu toutes autorisations de la ou des personne(s) prises en photo ou de son/leur représentant légal, pour le présent concours et ses suites.

Le gagnant accepte qu'une photo de son séjour à Berlin soit publiée sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite. La candidature est nominative, limitée à une participation par personne (même nom et même adresse), avec un maximum d'une création par participant. Le participant atteste avoir pris connaissance du règlement qu'il s'engage à respecter.

Pour participer au concours, le participant doit :

- Prendre une photo au Selfie Spot
- Suivre notre compte Instagram @BastogneWarMuseum
- Partager votre photo sur Instagram en utilisant les hashtags #ArtLiberty, #BastogneWarMuseum et #BWMSelfieSpot
- La photo Instagram avec le plus grand nombre de likes gagne

Attention : le compte Instagram du participant doit obligatoirement être public.

- Indiquer en commentaire de sa publication les hashtags #ArtLiberty, #BastogneWarMuseum et #BWMSelfieSpot.
- Suivre le compte Instagram @BastogneWarMuseum.

ARTICLE 5 – DOTATION

Les dotations sont les suivantes :

Vous pouvez gagner un voyage pour deux personnes (18+) à l'automne 2019, celui-ci inclut le vol (valable uniquement pour l'aller-retour Belgique-Allemagne) et un séjour de deux nuits dans un hôtel de Berlin.

Le lot étant nominatif, il est incessible et ne peut être ni transmis ni vendu. Aucune contestation ne pourra être effectuée concernant les lots et aucun échange ni aucune remise en nature ou en numéraire ne seront réalisés par l'Organisateur.

Les dates du voyage, le vol et le lieu de séjour sont déterminés par Tempora en accord avec le gagnant et ne peuvent pas être modifiés ultérieurement.

ARTICLE 6 – LE JURY

La semaine du 1 septembre 2019, un jury composé du personnel du Bastogne War Museum et de Tempora se réunira pour désigner le gagnant.

La composition du jury et le nombre de ses membres pourront être modifiés à tout moment pour les besoins du concours. Le jury statue seul et aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

Les critères de sélection porteront sur :

- Le respect de la thématique
- La photo doit être prise au Selfie Spot
- Le plus grand nombre de likes

Les gains seront envoyés par courrier postal ou par courrier électronique. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient encourir une quelconque responsabilité du fait du manquement par les participants aux règles sus mentionnées. Les Sociétés Organisatrices se réservent la possibilité de remplacer les dotations annoncées par une dotation équivalente de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'y obligent. Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services. Dans l'hypothèse où les gagnants ne voudraient pas ou ne pourraient pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à quelque indemnisation ou contrepartie.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE – RESPONSABILITE

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsable si, pour une raison indépendante de leur volonté et/ou en cas de force majeure, le jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants. Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, de dysfonctionnements techniques, de bugs informatiques ou tout autre problème technique notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu. Plus particulièrement, Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. Enfin, Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsable en cas de vol, mauvais acheminement ou détérioration des dotations pas les services postaux.

ARTICLE 8 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Bastogne War Museum et Tempora s'engagent à mettre les meilleurs moyens en œuvre pour respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel et notamment les dispositions du Règlement général européen de protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD) et celles de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (LIL).

Le Bastogne War Museum et Tempora s'engagent notamment à mettre les meilleurs moyens en œuvre pour :

- traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la prestation à savoir la collecte des données personnelles des participants pour participer au concours via Instagram, le vote du jury destiné à choisir les œuvres, la prise de contact avec les participants pour les informer de leur sélection et l'attribution des prix aux gagnants, la publication des œuvres réalisées par les participants sur les comptes Instagram du Bastogne War Museum et Tempora. Les œuvres gagnantes feront alors l'objet d'une exposition en relation directe et indirecte avec le présent concours.
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel et à ce titre, veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. Les données personnelles ne sont en aucun cas transmises à des tiers à des fins de publicité et de promotion sans l'accord préalable des participants. En effet, le Bastogne War Museum et Tempora s'engagent à ne pas transférer les données à caractère personnel à des tiers hormis ses sous-traitants qui interviennent nécessairement pour répondre aux finalités du traitement.

Les données personnelles sont hébergées sur des serveurs situés en Union européenne.

Tempora conserve les données à caractère personnel pendant une période de 24 mois à compter de la collecte des données. Les données à caractère personnel sont ensuite archivées de manière à respecter les obligations légales de Belgique puis supprimées.

Tout joueur ayant déposé ses coordonnées peut, à tout moment, extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite (timbre au tarif lent remboursé sur demande), envoyée à info@bastognewarmuseum.be.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement. Les participants s'engagent à jouer de façon loyale conformément au présent règlement. Tout manquement du participant relevé par les Sociétés Organisatrices entraînera la suppression de la participation du joueur.

ARTICLE 10 – ÉGALITÉ DES CHANCES

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de Jeux seraient automatiquement éliminés. La participation est limitée à une seule par foyer physique, c'est-à-dire par adresse postale.

Il est consultable sur les sites <https://www.bastognewarmuseum.be>.